

**Objectifs pédagogiques**

- Définir le droit à la liberté d'expression en donnant des exemples et en l'illustrant par des images.
- Identifier certaines limites du droit à la liberté d'expression, en lien avec le droit à la non-discrimination et celui à la protection de la vie privée.
- Se positionner en fonction de situations et argumenter sa position.

**Liens au PER**

SHS 34: Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique (4,8).

FG 31: Exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'information (1).

FG 35: Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social (3, 4, 5).


FG 38: Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues (A).

Capacités transversales: collaboration, communication, démarche réflexive.

**Durée**

Les 2 activités doivent être réalisées l'une après l'autre, en une fois ou à des moments différents. Elles durent env. 2 à 3 périodes au total.

**Déroulement activité 1:**

Matériel: convention simplifiée , feuilles A3, images (à rechercher sur Internet et imprimer par les élèves), ciseaux, colle, feutres.

- L'enseignant-e introduit la notion de droits de l'enfant en présentant la convention simplifiée et en la distribuant aux élèves. Ces derniers lisent le document et peuvent poser des questions de compréhension. L'enseignant-e explique que ces droits sont contenus dans une convention signée par presque tous les pays du monde (dont la Suisse).

- L'enseignant-e recentre la discussion sur le droit à la liberté d'expression en invitant les élèves à exprimer leur ressenti et interrogations à la lecture de ce droit. Il/elle leur demande également comment le droit à la liberté d'expression se pratique dans le cadre scolaire, familial ou dans d'autres domaines. Les éléments importants sont notés au tableau.

- L'enseignant-e propose aux élèves, par groupes, de réaliser une affiche (feuille A3) représentant le droit à la liberté d'expression. Pour cela, il/elle demande aux élèves de rechercher sur Internet des images représentant pour eux ce droit. Les images imprimées sont collées sur le panneau, avec mention de leurs sources, selon une mise en page à choix et discutée entre les élèves. Elles peuvent être accompagnées de commentaires.

- Une fois les panneaux terminés, chaque groupe présente sa réalisation devant la classe. Les panneaux peuvent être exposés dans la classe, ainsi que dans le hall de l'école, afin de sensibiliser l'ensemble des élèves de l'établissement à cette thématique.

**Déroulement activité 2**

Matériel: convention simplifiée , 3 feuilles A4.

- L'enseignant-e fait un rappel de l'activité réalisée antérieurement et du droit à la liberté d'expression. En plénière, il/elle invite les élèves à réfléchir à l'importance de ce droit et plus particulièrement à ses limites. *Quelles sont les règles à respecter lorsque l'on exerce son droit à la liberté d'expression? Dans quelles situations ce droit est-il limité?* Les élèves citent des exemples (injures, moqueries, etc.) pouvant être ajoutés sur le panneau réalisé en activité 1. Ces réflexions peuvent également être utilisées pour élaborer ou repenser une Charte de classe ou d'établissement.

- L'enseignant-e oriente la discussion sur la pratique du droit à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux, afin d'aborder les éventuelles dérives possibles, comme la publication de photos ou d'informations personnelles sans l'accord de la personne concernée.

Propositions de questionnement pour guider la discussion:

- *Selon vous, est-il plus facile d'exercer son droit à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux ou dans la « vraie » vie? Pourquoi?*
- *Quels sont les effets positifs/négatifs de la pratique du droit à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux?*
- *Vous est-il arrivé de dire des choses en ligne que vous n'auriez pas dites en face à face?*
- *Quelles sont les mots ou les actes que vous n'avez pas le droit de dire ou faire?*

- A partir de cette discussion, l'enseignant-e propose aux élèves de donner une série de situations (vécues ou non) qui, selon eux, sont problématiques, en lien avec la pratique du droit à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux. Ces situations sont notées au tableau sous forme de mots-clés et seront utilisées pour le jeu de positionnement.

- L'enseignant-e explique que beaucoup de situations en lien avec le droit à la liberté d'expression sont également concernées par 2 autres droits: le droit à la non-discrimination (Article 2) et le droit à la protection de la vie privée (Article 16). Il/elle invite les élèves à relire les articles concernant ces 2 droits dans la convention simplifiée puis propose un jeu de positionnement sur ce thème. Déroulement: 3 panneaux (feuilles A4) indiquant « liberté d'expression », « non-discrimination » et « protection de la vie privée » sont accrochés à des endroits différents de la classe. L'enseignant-e lit une des situations listées au tableau; les élèves doivent alors se positionner individuellement en se plaçant sous le panneau correspondant au droit qui, selon eux, prédomine dans la situation. Après chaque tour, les élèves qui le souhaitent sont invités à argumenter leur position. En conclusion, l'enseignant-e insiste sur le fait qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les droits, soit un droit qui primerait sur les autres, l'articulation entre les différents droits variant d'une situation à l'autre, selon le contexte et le cadre légal.

**Prolongement possible**

Sur la base de ce qu'ils ont appris au travers des activités, les élèves réfléchissent à comment améliorer le droit à la liberté d'expression dans leur école et formulent des propositions concrètes (exemples: création d'un journal, exposition, mise en place d'une boîte à idées dans l'école, création d'un Conseil de classe, etc.).

**Bulletin de commande**

Nom:
Prénom:
Institution:
Adresse:
NPA, Lieu:
Tél.:
E-Mail

Adresse  privée  professionnelle